



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport du jury**

**Concours : CAPLP interne – CAER-PLP**

**Section DESIGN ET MÉTIERS D'ART**

**Option DESIGN et option MÉTIERS D'ART**

**Session 2024**

Rapport de jury présenté par : Isabelle LEMASSON SAID,

Inspectrice de l'éducation nationale, présidente du jury

## SOMMAIRE

	Pages
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CONCOURS ET DE LA SESSION</b>	<b>3</b>
<b>STATISTIQUES DE LA SESSION 2024</b>	<b>11</b>
<b>ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ</b> Rapport de l'épreuve : dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	<b>13</b>
<b>ÉPREUVE D'ADMISSION</b> Rapport de l'épreuve : présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel	<b>20</b>
<b>ANNEXE</b> Spécialités de métiers d'art et dominantes de la filière design et métiers d'art	<b>29</b>

L'ensemble des informations, remarques et recommandations relatives à la session 2024 est présenté dans ce rapport.

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CONCOURS ET DE LA SESSION

### Les repères pour l'inscription aux concours

Les concours internes du CAPLP section design et métiers d'art et du CAER-CAPLP correspondant ont pour finalité de recruter des enseignants qui interviendront dans les formations relevant de la voie professionnelle dans les diplômes suivants : certificat d'aptitude professionnelle (CAP, niveau 3), baccalauréat professionnel (BCP, niveau 4), brevet des métiers d'art (BMA, niveau 4) et, plus rarement, en diplôme de technicien des métiers du spectacle (DTMS, niveau 4), certificat de spécialisation (CS, niveaux 3 ou 4 ; intitulé auparavant mention complémentaire (MC)), voire brevet professionnel (BP, niveau 4).

Lors de leur inscription au concours, les candidats ont le choix entre deux options :

- L'option design, qui vise le recrutement de professeurs d'arts appliqués aptes à enseigner la discipline d'enseignement général « arts appliqués et cultures artistiques » dans les formations de la voie professionnelle de niveaux 3 et 4.
- L'option métiers d'art, qui vise le recrutement de professeurs de spécialités métiers d'art aptes à dispenser les enseignements professionnels, théoriques et pratiques dans les formations de la voie professionnelle de niveaux 3 et 4 conduisant aux CAP métiers d'art, BMA, BCP, essentiellement artisanat et métiers d'art (BCP AMA), voire en DTMS, CS et BP (Cf. annexe « Spécialités métiers d'art et dominantes pouvant être retenues pour les sujets de l'épreuve d'admission »).

Les candidats de l'option métiers d'art optent, au moment de leur inscription, pour le choix d'une spécialité parmi celles proposées chaque année par le ministère de l'Éducation nationale à partir de la liste placée en annexe. Il convient donc que les candidats s'assurent, avant de s'inscrire, de disposer pleinement des compétences techniques et professionnelles inhérentes à la spécialité choisie en plus de celles relevant de la didactique et de la pédagogie.

Important : les options communication visuelle pluri média (BCP AMA CVPM) et marchandisage visuel (BCP AMA MV) ne relèvent pas de l'option métiers d'art du CAPLP design et métiers d'art. Par conséquent, les candidats souhaitant exercer dans ces deux spécialités de BCP AMA doivent s'inscrire dans l'option design du CAPLP section design et métiers d'art. En d'autres termes, l'éventuelle affectation en BCP AMA de ces deux options nécessite au préalable d'être lauréat de l'option design du CAPLP design et métiers d'art. Par la suite, les candidats admis peuvent participer au mouvement spécifique national (SPEN) en joignant, en sus de leur CV et de leur lettre de motivation, un dossier témoignant de leurs compétences dans l'une ou l'autre de ces options du BAC AMA. L'Inspection générale de la filière design et métiers d'art étudie les dossiers, les classe, et décide ou non de l'affectation des candidats si des postes correspondants sont vacants.

### Les options ouvertes aux concours

Les deux options, design et métiers d'art, ont été proposées à la session 2024 du CAPLP interne et du CAER PLP ; ce dernier était fermé depuis trois ans.

### Le nombre de postes offerts au concours

Pour les deux options, les nombres de postes étaient les suivants :

- Pour le CAPLP interne option design PUBLIC : 22
- Pour le CAER-PLP option design PRIVE : 8
- Pour le CAPLP interne option métiers d'art PUBLIC : 8
- Pour le CAER-PLP option métiers d'art PRIVE : 1

Pour le CAPLP interne option métiers d'art, parmi les 14 spécialités ouvertes lors de cette session, 7 ont été représentées par les lauréats : bronze, ébénisterie, lutherie, photographie, sculpture sur bois, tapisserie et vitrail.

Pour le CAER-CAPLP option métiers d'art, parmi les 2 spécialités ouvertes, l'unique lauréat du concours appartenait à la spécialité ébénisterie.

## Les candidats

### Les inscrits et les présents à l'option design

Le nombre d'inscrits au CAPLP interne a un peu baissé par rapport à la session 2023. En 2019 et 2020, on comptait une moyenne de 150 inscrits ; en baisse, le nombre est légèrement supérieur à 100 depuis la session 2021. De plus, la déperdition de candidats - entre le nombre d'inscrits et le nombre de présents, autrement dit le nombre de dossiers de RAEP à évaluer - a été, cette année, plus importante que la précédente ; elle a représenté la moitié des inscrits, comme lors de la session 2022.

Ce qui n'est pas le cas pour le CAER-PLP. En effet, le nombre d'inscrits est stable et la déperdition est beaucoup moins marquée. Lors de cette session, il y avait 83 % de candidats présents (68 inscrits et 57 dossiers de RAEP). Ces chiffres s'expliquent notamment par l'ouverture irrégulière de ce concours (les besoins sont moindres et il n'y avait pas eu de postes offerts depuis la session 2021).

### Les inscrits et les présents à l'option métiers d'art

Le nombre d'inscrits au CAPLP interne dans cette option varie assez peu avec, en moyenne, une quarantaine de candidats et jusqu'à 30 dossiers de RAEP par session. En moyenne, 70 % des candidats inscrits sont présents, ce qui est supérieur à l'option design. Mais il est important de noter que des candidats se trompent d'option, ce qui réduit le nombre de dossiers à réellement évaluer.

Pour le CAER-CAPLP, comme en 2023, un seul poste ouvert à la session 2024. Les statistiques sont peu représentatives. L'on peut noter le même nombre d'inscrits (11) avec 8 candidats présents en 2023 et 5 en 2024. Là aussi, les besoins sont faibles et il n'y a pas eu de postes offerts de la session 2019 à celle de 2022.

Le profil des candidats : la très grande majorité des candidats sont des enseignants non titulaires.

Option design : parmi les candidats admissibles dans l'enseignement public, 60 % sont des femmes. Ce pourcentage se réduit un peu : 56 % des candidats admis sont des femmes. Dans l'enseignement privé, 88 % des candidats admissibles sont des femmes et elles représentent 100 % des admis. Les admis sont titulaires d'un diplôme de niveau 5, 6 ou 7. Les candidats sont nés entre 1963 et 1998, avec une majorité née entre 1971 et 1980. La plus forte proportion d'admis est observée parmi ceux nés entre 1981 et 1990.

Option métiers d'art : parmi les candidats admissibles dans l'enseignement public, la tendance s'inverse avec 60 % d'hommes ; parmi les 9 candidats admis, 2 sont des femmes. Dans l'enseignement privé, les 3 candidats admissibles sont des hommes. Comme dans l'option design, les candidats admis sont titulaires d'un diplôme de niveau 5, 6 ou 7.

## Les membres du jury

Option design : le jury est composé d'inspecteurs de l'éducation nationale spécialité sciences et techniques industrielles dominantes design et métiers d'art, et de professeurs de lycée professionnel en arts appliqués / design (enseignement général) de l'enseignement public et privé sous contrat. Les 29 membres sont issus de 19 académies.

Option métiers d'art : le jury est composé des membres de l'option design et de professeurs de lycée professionnel des spécialités offertes au concours.

## Les lieux des épreuves

### Admissibilité

La lecture et l'évaluation des dossiers de RAEP par les membres des deux jurys se sont déroulées pour partie à distance et pour partie au Lycée professionnel Les Palmiers de Nice, du 29 au 31 janvier 2024. Le directeur du concours remercie Monsieur le proviseur, Monsieur le proviseur-adjoint et les agents de l'établissement pour leur accueil.

### Admission de l'option design

L'épreuve orale d'admission de l'option design s'est déroulée au Lycée professionnel Les Palmiers de Nice du 19 au 21 mars 2024 pour les 62 candidats admissibles (CAPLP et CAER). L'équipe d'appariteurs a assuré avec bienveillance, et un véritable sens des responsabilités, l'accueil et l'encadrement des candidats admissibles.

## Admission de l'option métiers d'art

L'épreuve orale d'admission de l'option métiers d'art s'est quant à elle tenue dans divers établissements scolaires de métropole comportant les plateaux techniques correspondants aux 9 spécialités des 21 candidats admissibles, entre le 25 et le 28 mars 2024 (académies de Nancy-Metz, Aix-Marseille, Toulouse, Paris, Bordeaux, Lyon, Montpellier et Lille).

Dans tous les établissements d'accueil, les conditions de travail ont été satisfaisantes. Que l'ensemble des acteurs et l'accompagnement constant des services de la DGRH du MENJS, qui contribuent au bon déroulement de ces concours, soient ici vivement remerciés.

## NATURE, DÉFINITION ET ATTENDUS DES ÉPREUVES

### Préambule

Les épreuves des concours du CAPLP interne et du CAER-PLP section design et métiers d'art sont définies en annexes II et III de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

Les publications administratives et textes officiels utiles pour la préparation au concours

Pour se préparer aux épreuves, il est fortement conseillé aux candidats de s'informer sur :

Les programmes des enseignements d'arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparant au CAP et au BCP\* et les référentiels des diplômes professionnels en vigueur dans la voie professionnelle. Ils sont pour la plupart consultables sur le site [eduscol](http://eduscol).

Les rapports de jury de concours des sessions précédentes.

La Réforme du lycée professionnel via le site [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr).

Le statut particulier des professeurs de lycée professionnel : [décret n°92-1189 du 6 novembre 1992](#) modifié par le décret n°2017-786 du 5 mai 2017.

Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation est publié en annexe de [l'arrêté modifié du 1<sup>er</sup> juillet 2013](#).

\* sont définis par arrêtés du 3-4-2019 publiés au BO spécial n° 5 du 11 avril 2019 (Cf. programmes d'arts appliqués et cultures artistiques).

### La nature des épreuves

NATURE DES ÉPREUVES	DURÉE	COEFFICIENT
Épreuve d'admissibilité		
Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	-	1
Épreuve d'admission		
Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes ou les référentiels du lycée professionnel	6 heures	2
• Travaux pratiques	4 h	
• Préparation de l'exposé	1 h	
• Exposé	30 min	
• Entretien	30 min	

Un rappel des dispositions réglementaires des articles 10 et 11 de l'arrêté du 19 avril 2013

- Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire.
- Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévues pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

#### La définition des épreuves

Les épreuves du concours ne font pas l'objet d'un programme limitatif.

Les épreuves des concours du CAPLP interne et du CAER-PLP section design et métiers d'art sont définies en annexes II et III de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

#### La définition de l'épreuve d'admissibilité

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués en accord avec les référentiels et programmes nationaux relatifs à :

- la conception et la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement,
- le niveau de classe donné,
- la transmission des connaissances,
- les compétences visées et les savoir-faire prévus,
- la conception et la mise en œuvre des modalités d'évaluation.

Le cas échéant, il indiquera s'il a agi en lien avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Il peut également aborder les problématiques rencontrées dans le cadre de son action comme par exemple : les conditions du suivi individuel des élèves et l'aide au travail personnel, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages, et enfin il peut évoquer sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

Dimension des marges :

- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm.
- Sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury.

Jusqu'à la session 2023, l'authenticité des éléments dont il était fait état dans la seconde partie du dossier devait être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerçait les fonctions décrites. A compter de la session 2024, il revient au candidat d'attester sur l'honneur de l'authenticité de toutes les informations figurant dans son dossier.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Coefficient 1.

Nota : Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP qui reste à cet effet à la disposition du jury.

Les modalités d'élaboration du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) décrites par les textes officiels établissent la règle à suivre par les candidats. Les dossiers doivent respecter la forme imposée en deux parties consistant, d'une part, à exposer les responsabilités confiées au candidat durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement ou de la formation et, d'autre part, à analyser, décrire et commenter de façon précise l'une des réalisations pédagogiques de son choix.

Les meilleurs candidats sont ceux qui :

- Dans la première partie de leur dossier, savent dépasser la simple énumération des différentes étapes de leur carrière pour analyser et mettre en perspective leur expérience dans les fonctions exercées, au regard des compétences professionnelles attendues pour l'enseignement.
- Dans la deuxième partie, parviennent à développer l'analyse détaillée et argumentée d'une réalisation pédagogique contextualisée, en s'efforçant de préciser et de justifier les choix didactiques opérés, au travers d'une communication claire et structurée.

La forme de l'épreuve met en valeur les candidats qui, grâce à une réflexion approfondie sur leur parcours professionnel, sont capables de comprendre et d'analyser l'expérience acquise au cours de leurs fonctions et activités, passées ou présentes, pour démontrer une approche pédagogique réfléchie dans leur domaine de compétence.

Pour l'option design, l'analyse des résultats de l'épreuve montre que la proportion de candidats y étant parvenue a augmenté par rapport à la session précédente.

S'agissant de l'option métiers d'art, on constate qu'une part des candidats dont le dossier a obtenu une note faible s'explique souvent en raison d'une erreur dans le choix de la spécialité d'inscription (particulièrement en spécialité arts graphiques où de nombreux candidats issus de la communication visuelle s'inscrivent par erreur).

Les spécialités des candidats présents à l'option métiers d'art étaient : horlogerie, ébénisterie, tapisserie, bijouterie, bronze, signalétique, photographie, vitrail, lutherie, ferronnerie, sculpture sur bois, soit 11 spécialités représentées sur les 13 ouvertes.

Les attendus

Les modalités d'admissibilité des concours favorisent la prise en compte de l'expérience professionnelle. Ainsi, la forme déclarative du dossier de RAEP se révèle nettement à l'avantage des candidats qui sont en capacité de valoriser des acquis, des connaissances, des qualifications et des apprentissages issus de leur parcours professionnel.

Cependant :

- pour l'option design, le RAEP ne permet pas d'apprécier la complète maîtrise des compétences disciplinaires attendues de la part d'enseignants d'arts appliqués et cultures artistiques, qu'il s'agisse de la pratique éprouvée du dessin, de l'étendue des connaissances et des références artistiques et culturelles, de la parfaite possession des méthodes de démarche créative et de conception.

- pour l'option métiers d'art, le RAEP ne permet pas d'apprécier la complète maîtrise des compétences professionnelles attendues de la part d'enseignants de spécialité, qu'il s'agisse de l'expertise professionnelle (savoir-faire, gestes techniques, sécurité) dans le métier considéré.

Par conséquent, l'épreuve d'admission acquiert une dimension d'autant plus sélective qu'elle vise également, outre l'appréciation des aptitudes pédagogiques des candidats, la vérification du degré de maîtrise de ces compétences disciplinaires ou savoir-faire professionnels indispensables.

La définition de l'épreuve d'admission

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques, relatifs à un problème de conception et de réalisation en design ou en métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à justifier ses choix liés à ses maîtrises professionnelles, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat sera conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ; coefficient 2.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Un échantillon de sujets est publié chaque année sur le site national design et métiers d'art : <https://designmetiersdart.fr>

L'épreuve repose sur la présentation d'une séquence de formation portant :  
- sur les programmes d'arts appliqués et cultures artistiques du lycée professionnel pour les candidats de l'option design ;  
- sur le ou les référentiels de la spécialité pour ceux de l'option métiers d'art.

Dans les deux cas, il s'agit d'une réponse à un sujet donné, spécifique à l'option choisie par le candidat, et, s'agissant de l'option métiers d'art, propre à sa spécialité métier. L'ensemble de l'épreuve, d'une durée de 6 heures, s'organise ainsi : 4 heures de travaux pratiques, 1 heure de préparation et 1 heure d'entretien avec le jury décomposé en 30 minutes d'exposé du travail du candidat et 30 minutes d'échanges avec le jury.

Les enjeux des sujets

Quelle que soit l'option - design ou métiers d'art - et la spécialité, les sujets formulent une demande analogue à partir d'un objectif pédagogique, d'un niveau de classe et d'un corpus de documents imposés.

Cette demande consiste à réaliser une séquence issue de l'analyse et de la confrontation de ces documents. Cette analyse doit conduire le candidat à identifier et à présenter des caractéristiques, des principes et/ou des notions remarquables en lien avec l'objectif général du sujet.

En s'appuyant sur les éléments ainsi dégagés, le candidat doit construire une séquence composée de plusieurs séances. L'une d'elles doit faire l'objet d'un développement détaillé qui révélera l'aptitude professionnelle du candidat à construire et à mettre en œuvre une ou plusieurs situations d'apprentissage.

## L'importance des informations et des données et les résultats des investigations

Si « les informations, données et résultats [planches, pièces, échantillons...] issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques » ne sont pas évalués, ils forment un ensemble essentiel à la communication et à la compréhension de la démarche du candidat.

### Les enjeux de la prestation orale

L'exposé (30 minutes) doit permettre au jury d'apprécier la culture (professionnelle, disciplinaire, générale...) et les aptitudes du candidat au professorat : une gestion du temps, un sens de la communication, une capacité d'analyse et de synthèse, un recul critique ainsi qu'une posture professionnelle dans :

- l'exploitation des « informations, données et résultats [planches, pièces, échantillons...] issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques » ;
- l'utilisation du matériel mis à sa disposition à des fins de démonstration dynamique (aimants, feutres de couleur, tableau blanc, paperboard...);
- la prise en compte de l'espace (où se déroule l'épreuve) ;
- sa gestuelle, son regard et le placement de sa voix ;
- une attitude adaptée à l'exercice d'une épreuve orale qui induit à la fois une certaine forme d'humilité, d'assurance et de distance.

Il est attendu :

- Pour l'option design : la présentation de dispositifs probants, étayés par des choix pédagogiques cohérents et explicites, en lien avec le sujet. Les candidats ayant mené les meilleures prestations ont su utiliser à bon escient le temps de préparation de l'exposé pour mettre au point un plan structuré et communiquer au jury le fruit de leur réflexion avec clarté, conviction et dans le respect du temps imparti.

- Pour l'option métiers d'art : la présentation de dispositifs probants, étayés par des choix pédagogiques cohérents, explicites et sur une ou des réalisations partielles témoignant des compétences professionnelles du candidat, en lien avec le sujet. Les candidats ayant mené les meilleures prestations ont su utiliser à bon escient le temps de préparation de l'exposé pour mettre au point un plan structuré et communiquer au jury le fruit de leur réflexion avec clarté, conviction et dans le respect du temps imparti.

Durant l'entretien (30 minutes), il est aussi attendu que le candidat témoigne, dans le cadre - circonscrit - de ce concours de recrutement des professeurs de lycée professionnel (PLP), de son sens du dialogue, de sa capacité d'écoute, de sa prise de recul, de son aptitude à se nourrir de l'échange pour questionner sa démarche et faire évoluer sa séquence de formation. Et plus encore, qu'il démontre ses compétences :

- relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels ;
- liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique ;
- éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage ;
- relationnelles, de communication et d'animation.

### Les critères d'évaluation

Précisés dans le sujet, ils portent sur les points suivants :

- la pertinence et la cohérence des choix didactiques au regard du programme de formation, de l'objectif à atteindre et du public concerné ;
- le degré d'exploration et d'approfondissement de l'objectif permettant de mettre en évidence des aptitudes professionnelles liées à l'enseignement ;
- l'exactitude et la pertinence des références culturelles et professionnelles ;
- la qualité de l'expression orale, l'aptitude au dialogue, à l'analyse et à la synthèse.

Auxquels s'ajoute, pour les candidats de l'option Métiers d'art :

- la maîtrise des savoir-faire techniques et des gestes professionnels.

### L'échange sur le dossier de RAEP

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, élaboré par le candidat, détermine l'admissibilité. Aussi, il apparaît important aux membres du jury de s'assurer de la concordance entre le

dossier, en termes de contenus, et la performance du candidat. De fait, le jury peut inviter les candidats à préciser certains éléments qui figurent dans le dossier pour en vérifier l'authenticité et la véracité.

Pendant les 4 heures de travaux de travaux pratiques, le candidat dispose :

- Pour l'option design : d'un temps de travaux pratiques de 4 heures s'appuyant sur un sujet imposé lui permettant de construire une séquence pédagogique autour d'une problématique qu'il aura clairement identifiée ainsi que le développement pédagogique d'une séance constitutive de la séquence.

L'épreuve consiste en un travail pratique de 4 heures basé sur un sujet imposé. Le candidat doit concevoir une séquence pédagogique autour d'une problématique qu'il aura clairement identifiée, ainsi que développer l'une des séances. Ce travail sera présenté sur des planches de papier à dessin de format A3, fournies par le centre. Les planches seront composées de textes et de croquis, schémas, dessins, roughs ou encore maquettes. Le candidat devra démontrer ses compétences d'observation, de description, d'analyse et de réinvestissement des documents proposés, tout en utilisant ses qualités graphiques et plastiques pour communiquer efficacement. Des références à l'histoire de l'art, au design notamment, sont également attendues pour illustrer ses connaissances.

- Pour l'option métiers d'art : d'un temps de travaux pratiques de 4 heures s'appuyant sur un sujet imposé lui permettant de construire une séquence pédagogique autour d'une problématique qu'il aura clairement identifiée ainsi que le développement pédagogique d'une séance constitutive de la séquence. Cette phase de travaux pratiques se déroule dans un plateau technique offrant l'espace, l'équipement professionnel de la spécialité et la matière d'œuvre spécifique au sujet permettant au candidat de conduire librement ses explorations et ses essais techniques mettant ainsi en évidence ses aptitudes professionnelles propres aux démarches de conception et de réalisation. Le travail final, présenté sur des planches de format A3 fournies par le centre, sera étayé par des maquettes et/ou des réalisations partielles et/ou des croquis et/ou des schémas ... démontrant les compétences professionnelles du candidat liées à l'observation, la description, l'analyse, le réinvestissement de tout ou partie des documents proposés dans le sujet...ainsi que des références témoignant de ses connaissances historiques et contemporaines liées à sa spécialité.

Les recommandations aux futurs candidats

Les rapports d'épreuves qui figurent dans les pages suivantes fournissent des informations et des conseils utiles à la préparation des futurs candidats. Aussi, la lecture attentive des rapports constitue un préalable pour se préparer dans les meilleures conditions aux épreuves. Certaines recommandations générales représentent néanmoins des invariants qui sont rappelés ci-après.

Quelle que soit l'option, il est indispensable de :

- Prendre le temps de bien lire le sujet et d'observer dans leur intégralité les documents proposés.
- S'appropriier la demande et d'en saisir les enjeux.
- Faire preuve de méthode dans l'ensemble de son travail d'analyse, de recherche, de traduction, de présentation et d'argumentation.
- Recourir aux croquis, schémas voire des maquettes ou des réalisations partielles lorsqu'ils constituent des moyens d'investigation et de démonstration pertinents.
- Mettre en évidence les principes, notions et concepts qui sous-tendent l'analyse ou la démonstration.
- Nourrir le questionnement et les propositions de références culturelles appropriées, issues de la diversité des domaines des arts appliqués, des beaux-arts ou des métiers d'art, et notamment de leurs manifestations les plus contemporaines.
- Recourir à des principes de composition et de mise en page pour structurer efficacement les réponses (analyse, recherches, propositions, etc.).
- Bien gérer son temps et relire le travail terminé afin d'éviter les analyses ou les propositions tronquées, les omissions, les redondances, les incohérences, et de corriger les erreurs de syntaxe, les termes impropres et les fautes d'orthographe.

Par ailleurs, les candidats ne doivent pas ignorer que certaines académies proposent des formations de préparation au concours. Lorsqu'elles existent, il est fortement conseillé de s'y inscrire.

Pour conclure

La caractéristique de ce concours, scindé en deux options distinctes, dont l'une se décompose en plusieurs spécialités de métiers d'art, est spécifique quant à son organisation.

Si, pour l'épreuve d'admissibilité, une convergence est permise par la forme, soit l'évaluation d'un dossier de RAEP commun aux deux options, lors de l'épreuve d'admission en revanche, des modalités d'organisation spécifiques s'imposent, notamment en ce qui concerne l'épreuve de présentation d'une séquence de formation. Outre l'élaboration de sujets spécifiques aux différentes options et spécialités, la définition de l'épreuve exige pour l'option métiers d'art son implantation dans différents sites disposant, pour chaque spécialité, d'espaces, d'équipements adéquats et de la préparation par le centre d'une matière d'œuvre spécifique, en amont de l'épreuve.

## BILAN DE LA SESSION 2024

### Nombre de candidats et nombre de postes offerts aux concours

	Épreuve d'admissibilité					Épreuve d'admission			Nombre de postes offerts
	Inscrits	Nombre de candidats Non éliminés * % inscrits		Admissibles % non éliminés		Nombre de candidats Non éliminés * % admissibles		Admis	
<b>Option design</b>									
CAPLP interne	104	53	50 %	39	75.5 %	39	%	22 + 1**	22
CAER PLP	67	57	83 %	25	43.8 %	24	33.3	8	8
<b>Option métiers d'art</b>									
CAPLP interne	39	27	67.5 %	17	66.6 %	16	50 %	8 + 1**	8
CAER PLP	11	5	45 %	3	60 %	3	%	1	1

\* Les candidats non éliminés correspondent aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire pour absence, copie blanche, copie non rendue, note zéro ou candidature non valide.

\*\* candidats inscrits sur liste complémentaire

### Notes moyennes des candidats aux épreuves d'admissibilité, d'admission et du concours complet

	Moyennes générales - sur 20 points - portant sur le total des épreuves					
	Admissibilité		Admission		Concours	
	Candidats non éliminés	Candidats admissibles	Candidats non éliminés	Candidats admis	Candidats non éliminés	Candidats admis
<b>Option design</b>						
CAPLP interne	09.46	10.65 / 10.95	08.25	11.05	09.1	11.02
CAER PLP	10.68	14.77 / 16.41	10.92	14.81	12.2	15.34
<b>Option métiers d'art</b>						
CAPLP interne	11.27	13.28 / 15.22	10,34	13.5 / 14.06	11.38	13.98 / 14.45
CAER PLP	08.75	11.92 / 14.75	10.33	15.91 / 16.05	10.84	15.91 / 16.5

	<b>Moyennes - sur 20 points - obtenues par les candidats</b>					
	<b>Admissibles</b>			<b>Admis</b>		
	Premier admissible	Dernier admissible	Moyenne	Premier admis	Dernier admis	Moyenne
<b>Option design</b>						
CAPLP interne	17	07		15.66	08.83	
CAER PLP	20	10		18	11	
<b>Option métiers d'art</b>						
CAPLP interne	18.75	9.75		19.6 / 20	10.33 / 09	
CAER CAPLP	14.75	10		15.91 / 14.75	15.91/16.5	

## ADMISSIBILITÉ

### LE RAPPORT DU JURY

Dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

## LE RAPPORT DU JURY DE L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE

### Dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

#### La spécificité de l'épreuve

L'épreuve repose sur l'examen d'un dossier élaboré par le candidat dont l'organisation et le contenu sont précisés dans la définition même de l'épreuve. Elle valorise les candidats qui, avec suffisamment de distance, se révèlent capables d'analyser leur propre parcours professionnel et qui ont su identifier les acquis de leurs diverses expériences professionnelles, et ainsi témoigner de leurs compétences qui seront confrontées à celles du métier de l'enseignant.

Le candidat veillera à la cohérence du dossier **au regard de l'option choisie** :

- **L'option *design*** vise à recruter des enseignants en *arts appliqués et cultures artistiques*. Le dossier permet d'évaluer la capacité du candidat à intervenir dans le cadre d'un enseignement général de sensibilisation et d'initiation aux domaines du design et des cultures artistiques, dans le respect des programmes officiels de la discipline essentiellement en CAP et/ou en BCP.

**Ou**

- **L'option *métiers d'art*** qui vise à recruter des enseignants de spécialité. Le dossier doit témoigner de la maîtrise d'un savoir-faire professionnel et de la capacité du candidat à intervenir dans le cadre d'enseignements professionnels, dans le respect de référentiels métiers de CAP, BCP, BMA, MC, DTMS ou encore BP.

#### L'évaluation de l'épreuve s'articule autour de trois unités distinctes :

##### **1 - Le *parcours* professionnel et les responsabilités (4 points).**

Cette unité porte sur la première partie du dossier : les deux pages (maximum) dactylographiées où « *le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes* ».

Les critères d'évaluation portent sur la richesse et l'adéquation de l'expérience professionnelle au regard des compétences requises pour le métier d'enseignant.

Attendus : Le parcours professionnel et les responsabilités servent à vérifier que le candidat a identifié des compétences attendues pour l'exercice du métier d'enseignant en arts appliqués option *design* ou option *métiers d'art*. Il lui appartient d'extraire et de valoriser les compétences qu'il a acquises sur la durée de son parcours à travers un choix réfléchi et pertinent d'expériences et de responsabilités dans la sphère publique, professionnelle ou associative. C'est dans ce sens qu'il s'agit de démontrer la richesse, la diversité et la pertinence du parcours.

Il appartient au candidat de démontrer ses intentions pour dépasser la simple narration qui délaye le propos ou l'énumération chronologique (de type curriculum vitae) des différentes étapes de sa carrière. Cet exercice met en exergue une réelle capacité à synthétiser et à hiérarchiser les savoirs, savoir-faire et savoir-être inhérents au métier.

L'objectif est donc d'analyser ses pratiques utiles à la valorisation de ses compétences (transversales, professionnelles et/ou disciplinaires) et son sens des responsabilités. En conclusion, le candidat communique aussi sur son projet d'avenir et sur ses motivations pour accéder à la titularisation.

**Parcours professionnel** : Description des responsabilités du candidat dans l'enseignement et d'autres expériences

#### **ADÉQUATION AVEC LES COMPÉTENCES**

Lors de l'évaluation des dossiers de candidature, les membres du jury ont apprécié les profils qui ont su clairement articuler leurs compétences acquises au fil de leur parcours de formation et de leurs expériences professionnelles. Les candidats les plus convaincants ont su rendre lisible leur cheminement personnel, expliquant de manière claire ce qui les a conduits vers l'enseignement en voie professionnelle, et plus spécifiquement vers le design. Ils ont valorisé leurs expériences variées en structurant leur discours de manière à mettre en lumière les spécificités de leur profil. Les candidats ont ainsi montré comment leurs expériences, tant dans que hors de l'Éducation nationale, ont enrichi leur pratique pédagogique, en transposant de manière pertinente les savoirs et savoir-faire acquis dans leurs séquences pédagogiques.

Certains parcours se distinguent par leur richesse et leur diversité. Des expériences professionnelles variées et des responsabilités spécifiques ont été mises en avant, révélant une capacité à croiser les compétences développées avec les exigences de l'enseignement en design. Parmi les exemples marquants, on trouve des parcours alliant formation pédagogique et discipline artistique, parfois enrichis par des certifications en lien avec les élèves à besoins particuliers ou les allophones. D'autres candidats ont su transposer des expériences acquises en dehors du cadre scolaire, comme des engagements citoyens, des actions associatives ou des missions dans différents contextes, démontrant ainsi leur capacité à adapter ces compétences dans leur enseignement.

Le jury a également noté une prise en compte des politiques éducatives par certains candidats. Ces derniers ont su intégrer dans leur réflexion les réformes et les orientations nationales ou académiques, ce qui reflète une projection professionnelle en phase avec les attentes institutionnelles. De plus, certains candidats ont montré une compréhension approfondie des réalités concrètes de la profession, en abordant des sujets tels que l'organisation spatiale des cours, le développement de partenariats, ou encore la gestion d'un environnement pédagogique adapté aux arts appliqués et cultures artistiques.

En revanche, le jury a relevé des faiblesses dans certains dossiers. Quelques candidats, bien qu'ayant des parcours riches en savoirs et savoir-faire, n'ont pas su transposer ces compétences dans leur pratique pédagogique. L'articulation avec les exigences spécifiques de l'enseignement du design s'est parfois révélée insuffisante, limitant ainsi la pertinence des séquences pédagogiques proposées. Il a également été observé que certaines expériences professionnelles étaient trop éloignées du domaine du design, ce qui rendait difficile la démonstration d'une maîtrise des enjeux de la discipline.

Dans d'autres cas, des candidats ont présenté une approche trop théorique de l'enseignement, manquant d'ancrage dans des expériences pratiques ou de réflexion personnelle. À l'inverse, certains ont trop mis en avant leurs activités sans adopter un regard critique sur leur propre parcours, omettant d'expliquer comment ces expériences contribuent au développement des compétences requises pour enseigner le design. Enfin, le manque d'expérience pratique dans certains dossiers a parfois nui à la capacité des candidats à démontrer une maîtrise concrète des compétences nécessaires à l'enseignement de la discipline.

En somme, si plusieurs candidats ont su valoriser leurs expériences et compétences en lien avec les exigences pédagogiques, d'autres n'ont pas réussi à établir un lien solide entre leur parcours et les attentes spécifiques de l'enseignement en design et métiers d'art.

## **2 - La réalisation pédagogique dans la discipline ou la spécialité (12 points).**

La seconde partie compte six pages (maximum) dactylographiées : *« le candidat développe en particulier une situation d'apprentissage et d'animation de la séquence significative, basés sur ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter. »*

Les critères d'évaluation portent sur :

- La maîtrise des contenus de la discipline ou de la spécialité.
- La pertinence des choix pédagogiques et didactiques.
- La qualité de l'argumentation.
- La prise de recul dans l'analyse de la situation.

**Réalisation pédagogique** : analyse, choix et réflexivité en lien avec les arts appliqués

**MAÎTRISE DES ENJEUX** (scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, formatifs et pédagogiques). Programmes ou référentiels. Connaissance des dispositifs de la voie professionnelle.

### **Option design**

Les membres du jury ont observé plusieurs points positifs lors de l'évaluation des candidats, notamment en termes de cohérence et de maîtrise des éléments pédagogiques en arts appliqués. Certains candidats ont démontré une bonne maîtrise des contenus disciplinaires, des programmes et du vocabulaire spécifique aux

arts appliqués.

Les séquences proposées étaient en adéquation avec les enjeux actuels de la discipline, montrant une compréhension claire des attentes et des besoins des élèves. Ces candidats ont su valoriser les savoirs et savoir-faire en mettant en œuvre des démarches pédagogiques concrètes, permettant ainsi de développer les compétences des élèves de manière adaptée à leurs besoins individuels. Les liens établis entre les ressources pédagogiques et le champ professionnel des élèves ont renforcé la pertinence des stratégies adoptées, tout en contextualisant les séquences pédagogiques avec la culture métier.

Les objectifs et les modalités d'évaluation étaient bien définis, et les articulations entre les séances ont été jugées pertinentes, favorisant ainsi une progression cohérente dans les apprentissages destinés aux élèves. Une bonne connaissance des compétences à évaluer et de leur adéquation avec les séances travaillées témoigne d'une approche structurée et rigoureuse.

Cependant, tous les candidats n'ont pas su démontrer cette maîtrise. Dans certains dossiers, une inadéquation avec le cahier des charges du RAEP a été observée. Il est essentiel de proposer une séquence d'enseignement en arts appliqués et cultures artistiques en voie professionnelle, actualisée et ancrée dans la pratique, plutôt qu'un cours théorique détaché des enjeux professionnels et formatifs. Certains candidats ont eu des difficultés à contextualiser leurs objectifs pédagogiques et à poser des problématiques claires, ce qui a limité la cohérence et l'efficacité des séquences proposées. Les liens entre les phases d'investigation, d'expérimentation et de réalisation ne sont pas toujours évidents, avec parfois trop de notions abordées ou des notions essentielles négligées.

Enfin, une confusion entre l'évaluation par compétences et la notation chiffrée a été observée chez plusieurs candidats. Les critères d'évaluation manquaient souvent de précision, ce qui ne permettait pas de définir clairement des indicateurs de réussite pour les élèves.

Ces constats montrent que, bien que certains candidats aient su valoriser leur approche pédagogique, il reste des axes d'amélioration à travailler pour que les propositions soient plus claires, cohérentes et en adéquation avec les exigences du programme

### **Option métiers d'art**

Les membres du jury ont particulièrement apprécié les candidats qui ont su établir un lien clair et pertinent entre les Arts Appliqués et la mise en place des séquences d'enseignement professionnel. La majorité des dossiers montre une bonne exploitation des référentiels, explicitement décrits à travers les différentes étapes pédagogiques.

Certains candidats ont démontré une maîtrise solide des enjeux de la discipline, avec une connaissance précise des spécialités qu'ils enseignent et des contenus de formation associés. D'autres se sont distingués par une compréhension complète des enjeux liés à l'enseignement de la spécialité, intégrant à la fois les aspects théoriques et pratiques dans leur pédagogie. Cette maîtrise s'est également traduite par une bonne connaissance des dispositifs et du référentiel de certification, illustrant une compréhension claire des attentes institutionnelles concernant la formation des élèves.

La maîtrise de l'évaluation par compétences a été un autre point fort observé. Plusieurs candidats ont démontré une prise en compte claire des critères d'évaluation, des indicateurs de réussite, et des différents types d'évaluation, avec un niveau d'acquisition des compétences adapté à celui du niveau de classe imposé par le sujet, ce qui a été particulièrement apprécié. Même si certains candidats ont démontré une maîtrise pertinente, bien que partielle, des enjeux de l'enseignement des arts appliqués aux métiers de la spécialité, ils ont laissé entrevoir un réel potentiel de progression.

Cependant, ces remarques positives n'ont pas été relevées dans tous les dossiers. Pour certains, la réalisation pédagogique témoigne d'une maîtrise partielle des connaissances, des compétences et des enjeux liés au référentiel métier. Cette faiblesse se traduit notamment par des objectifs de séquences et/ou de séances qui ne sont pas clairement définis, voire absents. Ce manque de clarté dans la formulation des objectifs affaiblit la structure pédagogique globale. Par ailleurs, les temps impartis pour atteindre ces objectifs sont souvent peu réalistes, rendant difficile la mise en œuvre efficace des séances.

Certains candidats ont également montré une maîtrise partielle ou insuffisante des enjeux disciplinaires, ce qui a affecté la qualité de la séquence proposée. Ces séquences pourraient être davantage alignées avec la spécialité présentée et s'appuyer sur des choix de contenu plus pertinents. Enfin, quelques approximations et une superficialité dans la maîtrise des compétences et des connaissances requises ont été relevées, affectant la qualité globale de l'enseignement de la discipline

## **QUALITÉ ARGUMENTAIRE**

Capacité à démontrer, analyser, expliciter des choix pédagogiques, des contextes, des expériences...

### ***Option design***

Certains candidats ont pris soin de présenter un déroulé de séquence complet et précis. Ils ont justifié leurs choix pédagogiques en expliquant l'articulation des étapes, les outils mis en place et leur adaptation au sujet, au niveau des élèves et à la filière, tout en prenant en compte les projets en cours. Cette approche reflète une réflexion approfondie et structurée.

Les membres du jury ont apprécié l'utilisation appropriée, pertinente et précise du vocabulaire pédagogique et les argumentaires judicieusement construits, structurés, avec une description claire des stratégies pédagogiques mises en œuvre. Ces candidats font preuve d'une prise de recul adéquate, en évaluant la pertinence de leur proposition pédagogique et en analysant le ressenti des élèves, ce qui renforce la qualité de l'analyse réflexive.

En revanche, d'autres dossiers se limitent à une description de la séquence sans explication approfondie ni argumentation claire. La justification des choix pédagogiques est souvent superficielle et confuse, sans articulation entre les étapes d'apprentissage, ni cohérence avec la démarche initiale. Ce manque d'articulation affaiblit la lisibilité et la cohérence de la séquence et ne permet pas au candidat de proposer un développement argumenté.

Le jury recommande de dépasser la simple description et de proposer une véritable analyse des dispositifs pédagogiques. Il est essentiel d'interroger la pertinence des choix faits, et de procéder à une analyse des écarts entre les objectifs envisagés et les résultats obtenus.

Une telle réflexion permettrait d'améliorer la qualité de l'analyse, de l'argumentation qui pourra être structurée pour valoriser les choix pédagogiques et, in fine, de mieux répondre aux besoins pédagogiques des élèves.

### ***Option métiers d'art***

Des candidats ont su justifier leurs choix pédagogiques de manière claire et pertinente, avec une argumentation de qualité. Certains ont soutenu leurs propositions à l'aide de références solides, renforçant ainsi la crédibilité de leur démarche. Les dossiers les plus convaincants présentent des choix pédagogiques bien justifiés et en lien direct avec les exigences du métier. Ces candidats ont proposé des mises en situation cohérentes, qui ont conduit à des séquences enrichissantes et adaptées aux spécificités du métier enseigné.

Dans certains cas, bien que l'argumentation soit correcte, elle gagnerait à être plus détaillée et davantage ancrée dans les réalités professionnelles. Les candidats ayant montré cette capacité d'analyse peuvent encore approfondir leurs explications pour les rendre plus solides et efficaces.

Cependant, il a été observé dans certains dossiers que l'argumentation reste sommaire ou partielle, avec un vocabulaire spécifique à la discipline souvent approximatif. Cela limite la compréhension des enjeux et affaiblit la justification des choix pédagogiques. Certains incluent également des récits anecdotiques ou peu pertinents, qui détournent l'attention des véritables enjeux pédagogiques. Il est essentiel que l'argumentaire reste au service de la démonstration et des choix pédagogiques, évitant ainsi toute digression inutile.

## **PRISE DE REcul / ANALYSE RÉFLEXIVE**

Constats, regard critique, analyse de la réalisation, perspectives, prolongements, remédiations

### ***Option design***

Certains candidats ont su mener des analyses réflexives approfondies, permettant de formuler des remédiations pertinentes et d'explorer des pistes pédagogiques pluridisciplinaires. Cette démarche témoigne d'une véritable capacité à prendre du recul et à ajuster leur enseignement en fonction des besoins identifiés.

Un dossier se distingue par une présentation claire, dans laquelle chaque choix pédagogique est régulièrement mis à l'épreuve au fil de la réalisation. Cette approche démontre l'importance de prendre du recul tout au long de la séquence pédagogique, en établissant des constats objectifs et en proposant des améliorations concrètes et pertinentes.

Il est également essentiel de s'interroger sur les effets produits par la démarche pédagogique, et de proposer des alternatives pour affiner la stratégie et résoudre les problématiques rencontrées. Cette réflexion critique et proactive est un élément clé du processus d'amélioration continue dans l'enseignement.

Bien que certains candidats aient identifié des besoins dans leurs séquences pédagogiques, les stratégies

pédagogiques et les contenus proposés n'ont pas toujours permis d'y répondre efficacement, réduisant ainsi l'intérêt de la démarche. Plusieurs candidats s'en sont tenus à des généralités ou se sont éloignés de leur sujet, limitant leur réflexion à de simples constats sans analyse réflexive. Le manque de questionnement et de regard critique a freiné l'élaboration de remédiations et d'alternative pédagogique. Ces questionnements, souvent superficiels ou absents, n'ont pas permis d'envisager des solutions concrètes ou des pistes d'amélioration.

Les candidats sont donc encouragés à adopter une approche plus critique, à prendre du recul sur leur démarche, et à proposer des alternatives pédagogiques basées sur une analyse approfondie des causes et effets. Cette démarche clarifie les points forts tout en identifiant les axes d'amélioration pour une meilleure réflexion et remédiation pédagogiques.

### **3 - Les qualités du dossier (4 points).**

Cette troisième et dernière unité porte sur la forme du dossier dont « *chacune des parties [doit] être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm (...)* »

**STRUCTURATION / EXPRESSION ÉCRITE.** Vocabulaire spécifique, structuration, syntaxe, orthographe

#### **Option *design***

Les membres du jury ont apprécié les dossiers présentant une structure lisible et bien organisée. Une présentation claire, avec des parties et sous-parties distinctes, des phases pédagogiques bien définies, et une mise en page sobre, a facilité la lecture et la compréhension des contenus. Un effort notable a été fait sur la qualité rédactionnelle dans la plupart des dossiers, avec une expression écrite soutenue et précise, un vocabulaire spécifique et des phrases simples, claires et efficaces. Cette rigueur rédactionnelle permet de valoriser la maîtrise des attendus du RAEP.

Cependant, certains dossiers ont souffert d'une structuration fragile, voire non conforme. Une présentation trop segmentée ou confuse a rendu difficile la compréhension des étapes pédagogiques, et une mise en forme lourde a nui à la lisibilité. Le non-respect des consignes de présentation, telles que l'usage inapproprié de couleurs ou de tailles de caractères variables, a également été relevé. De plus, des erreurs de syntaxe, d'orthographe et de ponctuation ont perturbé la lecture de plusieurs dossiers, avec des maladresses de formulation qui affaiblissaient le contenu. Le jury regrette le manque de relecture visible dans certains dossiers, qui auraient gagné en clarté avec une meilleure attention portée à la rédaction.

#### **Option *métiers d'art***

Les membres du jury ont relevé plusieurs points positifs en termes de structuration et de qualité rédactionnelle dans les dossiers évalués. La syntaxe est généralement correcte, et certains candidats ont su respecter le nombre de pages demandé. Les dossiers les plus appréciés ont été remarquablement écrits et structurés, avec une mise en page soignée et un vocabulaire pédagogique précis et maîtrisé. La qualité des écrits, lorsqu'elle est bien travaillée, facilite grandement la lecture et reflète une bonne maîtrise des attendus.

Cependant, plusieurs points négatifs ont été notés. Certains dossiers montrent des faiblesses dans la structuration et la rédaction, et un respect parfois approximatif des normes de présentation (castes, tabulations, etc.). Les fautes d'orthographe, de frappe, de syntaxe et de vocabulaire sont fréquentes, ce qui nuit à la qualité globale du dossier. Dans certains cas, les erreurs sont nombreuses et répétées, rendant la lecture difficile. Quelques phrases trop longues ou mal construites ont également compliqué la compréhension du propos. Pour un concours de recrutement de professeur, ces éléments sont plus que regrettables.

## **ANNEXES**

#### **Option *design***

Les membres du jury rappellent que les annexes doivent apporter un éclairage supplémentaire à la description écrite de la séquence. Une bonne présentation des annexes inclut une mise en page soignée avec une hiérarchisation claire des informations. Les visuels doivent être judicieusement sélectionnés et légendés, en lien direct avec le contenu du dossier. Les références utilisées doivent être actualisées et choisies dans divers domaines de la création. Il est aussi recommandé d'inclure une fiche pédagogique construite qui résume la séquence, car cela peut être plus clair qu'un long descriptif. Les supports destinés aux élèves, tels que les sujets, ressources, outils et évaluations, doivent être présentés de manière structurée. De plus, il est conseillé de montrer les résultats progressifs des élèves plutôt que de se limiter à la seule réalisation finale.

Les documents doivent mettre en avant les supports didactiques, comme les grilles d'analyse et les documents

ressources, se concentrant plutôt sur des références visuelles projetées en classe. Références parfois peu pertinentes, dépassées ou non sourcées, ce qui dénote un manque d'actualisation et de pertinence par rapport à la culture du design.

D'autres candidats ont présenté des annexes manquant d'efforts de mise en page, avec des visuels de mauvaise qualité. Cela montre une certaine méconnaissance des techniques de présentation, comme le scan, la prise de photos, le cadrage ou la composition. Certaines annexes étaient redondantes et peu éclairantes, avec une absence de fiche pédagogique. Trop d'annexes peuvent compliquer la compréhension : une sélection plus judicieuse est donc préconisée.

Enfin, les documents d'évaluation et d'autoévaluation manquent souvent de clarté, avec des critères subjectifs, rendant la juste évaluation des compétences difficile.

Des erreurs d'orthographe, des conjugaisons inconsistantes et des formulations peu claires sur les supports destinés aux élèves ont également été relevées.

### **Option métiers d'art**

Les membres du jury ont souligné plusieurs points positifs concernant les annexes présentées par les candidats. Les annotations et commentaires sur les documents et l'iconographie sont particulièrement appréciés. Tous les candidats ont inclus des annexes, telles que les résultats ou les travaux d'élèves et les supports de cours, qui sont jugés éclairants et nécessaires pour la compréhension de leur projet. Un dossier avec des annexes d'excellente qualité, parfaitement mises en page, renforce la lisibilité et la clarté d'un dossier. Les photos de réalisations d'élèves en arts appliqués et en atelier sont considérées comme essentielles pour comprendre le projet et illustrent l'implication du candidat. De plus, les annexes qui présentent des outils de suivi des apprentissages et d'évaluations qui sont intéressants et précis, apportent une dimension supplémentaire à la séquence présentée.

Cependant, des points négatifs ont également été relevés. Certaines annexes n'apportent pas d'éclaircissements au propos et sont jugées inutiles. La mise en page nécessite une attention particulière pour assurer la lisibilité des documents, et il est crucial que les annexes contribuent à consolider la compréhension de la démarche pédagogique et des compétences professionnelles. Des photocopies d'ouvrages sont à éviter. Par ailleurs, la qualité de présentation de certaines annexes est considérée comme faible. La qualité des photographies est également jugée moyenne, avec des suggestions de recadrage et de réflexion sur la présentation.

Dans certains cas, une absence totale d'annexes a été observée, et pour d'autres, le nombre de neuf pages d'annexes a été jugé excessif, rendant la lecture moins fluide.

**ADMISSION**

**LE RAPPORT DU JURY**

**Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel**

## LE RAPPORT DU JURY DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

### Les enjeux des sujets

Quelle que soit l'option - design ou métiers d'art - et la spécialité, les sujets formulent une demande analogue à partir d'un objectif pédagogique, d'un niveau de classe et d'un corpus de documents imposés.

Cette demande consiste à réaliser une séquence issue de l'analyse et de la confrontation de ces documents. Cette analyse doit conduire le candidat à identifier et à présenter des caractéristiques, des principes et/ou des notions remarquables en lien avec l'objectif général du sujet. Des planches écrites et graphiques sont recommandées pour exposer le propos.

En s'appuyant sur les éléments ainsi dégagés, le candidat doit construire une séquence composée de plusieurs séances. L'une d'elles doit faire l'objet d'un développement détaillé qui révélera l'aptitude professionnelle du candidat à construire et à mettre en œuvre une ou plusieurs situations d'apprentissage.

### Les sujets de la session 2024

#### Option design

##### Sujet 1 - Mémoire

Ce sujet comportait quatre documents iconographiques qui abordaient trois domaines des arts appliqués (design d'espace, design de produit et design graphique) et un domaine des arts plastiques.

Document 1 : VHILS, graffeur, graveur, sculpteur, Ono'u, Tahiti, 2017.

Document 2 : KERE Diébédo Francis, architecte, Projet de pavillon éphémère pour la galerie Serpentine, Londres, 2017.

Document 3 : FORMELLT, agence de design, Piece of me, bureau à mémoire de forme, 2013.

Document 4 : DIAZ Oscar, designer, Ink calendar, 2007.

**L'objectif pédagogique imposé** : l'élève sera capable d'appréhender la notion de mémoire dans la démarche du designer.

Il fallait :

- absolument considérer le verbe d'action cité (APPRÉHENDER) qui indique que l'élève doit être capable de saisir, par l'entendement, par un acte précis de la pensée conceptuelle, la notion de mémoire. Cela sous-entend donc que les phases d'investigation et d'expérimentation étaient particulièrement convoquées dans la mise en place d'une séquence pédagogique ;
- prendre en compte le mot MÉMOIRE dont la définition, issue du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, est : *faculté comparable à un champ mental dans lequel les souvenirs, proches ou lointains, sont enregistrés, conservés et restitués* ;
- s'interroger sur les notions inhérentes au terme "mémoire" :
  - celles spécifiquement liées aux arts appliqués comme la technologie, les matériaux (séculaires, actuels et à venir), les mémoires informatiques et numériques, les traces humaines (dessins, photographies, films, architectures, etc.)
  - en lien avec d'autres disciplines telles que la littérature, l'histoire, les technologies, etc.

Il pouvait être intéressant de mettre en avant des notions telles que :

- les différents niveaux de la mémoire ;
- la dimension mémorielle d'une création design (mémoire des traditions, d'un lieu, d'un usage, de savoir-faire, du temps qui passe, etc.) ;
- la temporalité ;
- les traces du temps ;
- convoquer la mémoire ;
- la réminiscence ;
- Le design facilitateur d'interactions avec l'environnement...

## Sujet 2 - Fonction

Ce sujet comportait quatre documents iconographiques qui abordaient deux domaines des arts appliqués (design de produit et design d'espace) et un domaine des arts plastiques.

Document 1 : SOBOTTA Bernhard, designer, Cercle the world, vélo multifonction pour le camping, 2019.

Document 2 : 100 ARCHITECTS, studio d'architecture, High Loop, proposition de rénovation du pont piétonnier Puji Road, Shanghai, 2020.

Document 3 : CHOI Nigel, designer, ChonkeyKeys, clavier minimaliste pour visioconférence, 2021.

Document 4 : ABBE Christophe, sculpteur et designer, La molette, boule de pétanque à trajectoire imprévisible, 2021.

L'objectif pédagogique imposé : l'élève sera capable de comprendre comment le designer exploite la notion de fonction dans sa démarche de conception.

Il fallait :

- absolument considérer le verbe d'action cité « COMPRENDRE » ;
- prendre obligatoirement en compte le mot FONCTION dont la définition, issue du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, est : activité déterminée dévolue à un produit.

Il existe différentes fonctions inhérentes à la conception :

- Fonction principale ou fonction d'usage : cette fonction est liée à l'utilisation du produit. Elle assure la prestation du service rendu. C'est la raison pour laquelle le produit a été créé.

- Fonction contrainte : il s'agit de la fonction de service qui oriente (limite) la liberté de choix du concepteur ; elle peut dépendre de plusieurs contraintes (technologiques, dimensionnelles, ergonomiques, matérielles, économiques, sécuritaires, environnementales, etc.).

- Fonctions complémentaires : celles qui facilitent, améliorent, ou complètent la fonction principale. Elles touchent à l'estime, la symbolique, la/les culture(s), la/les mode(s)... Ces fonctions ne sont pas objectives, elles peuvent être ressenties différemment selon l'utilisateur mais elles permettent une appropriation du produit.

Il était intéressant de mettre en avant des notions importantes comme :

- le lien entre la forme (au sens large) et l'usage, dans une première lecture ;
- la multifonctionnalité ;
- la nécessité de l'objet, de sa fonction ;
- les dimensions aléatoires, ludiques, anecdotiques, utopiques... ;
- la différence entre la démarche d'un ingénieur et celle d'un designer : similitudes, complémentarité, asservissement de l'un par rapport à l'autre...

## Sujet 3 – Typologies d'expériences

Ce sujet comportait quatre documents iconographiques qui abordaient deux domaines des arts appliqués (design d'espace et design graphique).

Document 1 : AZC, atelier d'architectes Zündel Cristea, Concept de pont trampoline, Paris,

2012.

Document 2 : COCKSEGE Paul, artiste et designer, Please be seated, Londres, 2019.

Document 3 : Piste de course climatisée, Doha, 2022.

Document 4 : JAUNE SARDINE, collectif de designers graphiques, en collaboration avec ROBINS DES VILLES, urbanistes, De Ville en Île, projet de marquage au sol réalisé dans la ville de Martigues, 2018.

L'objectif pédagogique imposé : l'élève sera capable de comprendre des typologies d'expériences que peut proposer le design dans la ville.

Il fallait :

- absolument considérer le verbe d'action cité "COMPRENDRE" ;
  - prendre obligatoirement en compte le mot "TYPOLOGIE" dont la définition, issue du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales est : science de l'analyse et de la description des formes typiques d'une réalité complexe, permettant la classification.
- Cette classification de formes typiques doit être opérée dans différents contextes de design urbain.

Relevés formels issus des documents :

- un pont où plusieurs typologies d'expériences étaient convoquées : le franchissement, le jeu, le sport, l'utopie.
- un aménagement urbain sur une place publique où d'autres typologies apparaissent : la détente, la rencontre, la déambulation...
- une piste de course climatisée où de nouvelles typologies apparaissent : protection par l'ombrage, climatisation, espace repos - détente réfrigéré...
- enfin, dans le document relevant du design graphique sont convoquées des typologies de signalétiques, informatives, directionnelles, des points de vue remarquables...

Il était intéressant de mettre en avant des notions importantes comme :

- l'espace urbain ;
- les expériences proposées par les designers au sein de la ville : espace éphémère, ludique, de narration, de contemplation...
- le rôle du designer et de l'utilisateur : comment s'approprient-ils la ville ? Comment vivent-ils la ville ? Comment les designers proposent une autre lecture de celle-ci ? Engager un dialogue avec la ville, accroître l'accessibilité, l'efficacité, l'attraction et comprendre également les limites proposées par ces expériences et les questionnements que cela soulève. Quelle est la place de l'utilisateur dans ces expériences ? Est-il toujours actif ? S'empare-t-il des expériences comme elles ont été scénarisées ? Les détournent-elles ? Etc. ;
- les typologies d'espace : espaces privés dans les espaces publics, espaces individuels et collectifs ;
- la multifonctionnalité ;
- l'écologie ;
- le design de service (vidéosurveillance par exemple) ;
- la place des technologies au service de l'interaction...

### **Option métiers d'art**

Les sujets proposent un corpus iconographique qui convoque l'ensemble des champs du design, des métiers d'art et parfois des arts plastiques, il permet d'ouvrir le dialogue entre les métiers d'art et la création contemporaine.

Lors de cette session, 9 sujets différents, correspondants aux 9 spécialités des candidats admissibles, sont sortis : photographie, lutherie, tapisserie d'ameublement, ébénisterie, sculpture sur bois, vitrail, monture en bronze, bijouterie et arts graphiques option signalétique. Comme pour l'option design et pour l'ensemble des sujets, les candidats doivent impérativement faire une analyse des documents iconographiques avant de proposer une séquence répondant à l'objectif donné et au niveau de classe imposé.

L'analyse croisée des documents permet d'enrichir la proposition pédagogique et d'élargir le champ des possibles. Elle sous-entend une pédagogie transversale, une interdisciplinarité et peut ouvrir aussi sur de nouvelles pratiques professionnelles, expérimentales voire innovantes. Une matière d'œuvre spécifique est systématiquement associée au sujet de chaque spécialité et est à la disposition des candidats. Il est donc attendu des candidats une réalisation (partielle, expérimentale ou autre) au service de la séquence pédagogique. Elle permet aussi de vérifier

les savoirs faire professionnels propres à chaque métier.

### **L'importance des informations, des données et les résultats des investigations (options design et métiers d'art)**

Si « *les informations, données et résultats* [planches, pièces, échantillons...] *issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques* » ne sont pas évalués, ils forment un ensemble essentiel à la communication et à la compréhension de la démarche du candidat.

#### **Les enjeux de la prestation orale**

L'exposé (30 minutes) doit permettre au jury d'apprécier la culture (professionnelle, disciplinaire, générale...) et les aptitudes du candidat au professorat : une gestion du temps, un sens de la communication, une capacité d'analyse et de synthèse, un recul critique ainsi qu'une posture professionnelle dans :

- l'exploitation des « informations, données et résultats [planches, pièces, échantillons...] issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques » ;
- l'utilisation du matériel mis à sa disposition à des fins de démonstration dynamique (aimants, feutres de couleur, tableau blanc, paperboard...);
- la prise en compte de l'espace (où se déroule l'épreuve) ;
- sa gestuelle, son regard et le placement de sa voix ;
- une attitude adaptée à l'exercice d'une épreuve orale qui induit à la fois une certaine forme d'humilité, d'assurance et de distance.

Durant l'entretien (30 minutes), il est attendu que le candidat témoigne, dans le cadre - circonscrit - de ce concours de recrutement des professeurs de lycée professionnel (PLP), de son sens du dialogue, de sa capacité d'écoute, de sa prise de recul, de son aptitude à se nourrir de l'échange pour questionner sa démarche et faire évoluer sa séquence de formation. Et plus encore, qu'il démontre ses compétences :

- *relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels ;*
- *liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique ;*
- *éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage ;*
- *relationnelles, de communication et d'animation.*

#### **Les critères d'évaluation**

Précisés dans le sujet, ils portent sur les points suivants :

- *la pertinence et la cohérence des choix didactiques au regard du programme de formation, de l'objectif à atteindre et du public concerné ;*
- *le degré d'exploration et d'approfondissement de l'objectif permettant de mettre en évidence des aptitudes professionnelles liées à l'enseignement ;*
- *l'exactitude et la pertinence des références culturelles et professionnelles ;*
- *la qualité de l'expression orale, l'aptitude au dialogue, à l'analyse et à la synthèse ;*
- *la maîtrise de la communication écrite et graphique.*

Auxquels s'ajoute, pour les candidats :

- de l'option design : la maîtrise de chacun des champs du design.
- de l'option métiers d'art : la maîtrise des savoir-faire techniques et des gestes professionnels inhérente à leur spécialité.

#### **L'échange sur le dossier de RAEP**

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, élaboré par le candidat, détermine l'admissibilité. Aussi, il apparaît important aux membres du jury de s'assurer de la concordance entre le dossier, en termes de contenus, et la performance du candidat. De fait, le jury peut inviter les candidats à préciser certains éléments qui figurent dans le dossier pour en vérifier l'authenticité et la véracité.

## **LES OBSERVATIONS DU JURY**

Vous trouverez ci-dessous une synthèse des observations des membres de jury concernant les différentes parties constituant l'épreuve de présentation d'une séquence de formation des options *design* et *métiers d'art*.

### **Efficacité de l'investigation et de l'analyse au regard des documents et références données**

#### **Analyse**

De très bonnes analyses du corpus et de l'objectif et d'autres moins bonnes ou inexistantes sur l'ensemble des sujets. Attention, trop de candidats, notamment dans l'option *métiers d'art* présentent les documents les uns après les autres sans les analyser ce qui ne permet pas de dégager des notions.

Certains prennent en compte la thématique mais ignorent totalement la documentation.

#### **Problématique**

Beaucoup de candidats, grâce à une analyse structurée, parviennent à dégager des notions permettant de dégager une ou plusieurs problématiques judicieuses.

Nous notons que les candidats réussissant le mieux cette partie d'épreuve parviennent à relier la problématique à l'objectif imposé par le sujet.

#### **Présentation**

Les jurys ont apprécié la création et l'affichage de planches d'analyse claires mettant en évidence les notions dégagées, en adéquation avec le corpus iconographique.

### **Réinvestissement de l'investigation et de l'analyse dans la séquence et la séance**

#### **Réinvestissement (documents et/ou notions et/ou problématiques)**

On constate que très peu de candidats ont réussi à réinvestir les notions et problématiques dégagées au regard :

- de l'objectif pédagogique ;
- d'une analyse préalable trop faible ou insuffisante.

Ce constat est constant pour les sujets des deux options.

Certains candidats proposent d'utiliser une partie des documents proposés dans leur séquence, ce qui peut être pertinent s'ils en proposent une justification cohérente.

#### **Réponse à l'objectif**

Le jury constate des efforts pour répondre à l'objectif pédagogique. Toutefois, certaines séquences et/ou séances ne le prennent pas du tout en compte ou alors s'emparent uniquement de la thématique.

Les candidats ayant dégagé des notions et/ou problématiques ne parviennent pas tous à les rattacher à l'objectif et proposent souvent des séquences, bien qu'intéressantes, hors sujet.

### **Conception et organisation de la séquence et de la séance**

#### **Maîtrise des programmes et référentiels**

Nous constatons une assez bonne connaissance théorique des textes, toutefois quelques candidats présentent une connaissance trop approximative des programmes ou des référentiels et de leur mise en œuvre.

#### **Contexte**

La plupart des candidats semblent maîtriser l'environnement du lycée professionnel.

Certains candidats contextualisent bien leur séquence en spécifiant :

- la filière professionnelle de la classe ;
- le nombre d'élèves et leurs particularités ;
- les prérequis nécessaires ;

- la séance précédente et la suivante.

Beaucoup de candidats proposent une séquence cohérente au regard du public visé, des filières concernées, des contextes de classe. Malheureusement, quelques réponses de candidats sont totalement superficielles sans prise en compte d'un contexte réel ou projeté. Il ne suffit pas de citer une filière professionnelle, il faut l'investir.

La prise en compte de la diversité des élèves n'est pas toujours présente. Elle doit être mentionnée et des réponses doivent être apportées.

### **Clarté des objectifs**

Il s'agit de définir des objectifs larges pour la séquence et précis pour la séance, incluant celui qui est imposé par le sujet. Nous constatons une confusion entre objectifs et demandes.

### **Déroulement et structure de la leçon, description des activités**

Dans les meilleures réponses :

- la séquence est positionnée dans une progression ;
- la séquence est structurée ;
- les prérequis sont cités et pris en compte dans la conception de la séquence ;
- l'articulation est cohérente entre les différentes phases ;
- les activités des élèves et du professeur sont pertinentes ;
- les dispositifs pédagogiques sont détaillés.

Les candidats se réfèrent aux 4 pôles (option *design*) et au déroulement classique : investigation – expérimentation – réalisation.

Il arrive que les stratégies pédagogiques soient inexistantes ou confuses. Les activités, les outils et les moyens doivent être clairement définis.

Parfois, un candidat propose une séquence structurée mais dépourvue de contenu précis et concret.

D'autres candidats reprennent une séquence déjà réalisée en amont du concours et la plaquent de façon artificielle. Si cela semble les rassurer, ces propositions les desservent car elles sont souvent en décalage avec le sujet.

### **Évaluation**

Souvent posée mais rarement maîtrisée - l'évaluation est parfois même absente - avec beaucoup de difficultés à distinguer les différences entre capacités, compétences et critères.

Quelques candidats ont tout de même proposé des formes d'évaluation diversifiées. L'auto-évaluation est souvent proposée. La validation des compétences est parfois préférée à la note. Les meilleures réponses incluaient des évaluations adaptées présentant des critères précis et équilibrés, totalement en lien avec le sujet et son/ses objectifs.

Quelques candidats proposent des indicateurs de réussite ; ils ne sont pas toujours nuancés et maîtrisés.

### **Expertise disciplinaire et des savoir-faire professionnels**

#### **Maîtrise de la discipline**

La maîtrise disciplinaire doit être à la fois théorique et pratique. Les meilleurs candidats montrent une expertise propice à la conception de séances d'arts appliqués ou de métiers d'art. Ils se sont appropriés les textes et parviennent à construire leur séquence en tissant tous les liens nécessaires.

Certains ne sont pas capables d'élaborer une proposition pédagogique en adéquation avec leur discipline ou leur spécialité.

#### **Maitrise des savoirs faire professionnels**

La maîtrise des savoirs faire professionnels conditionne la maîtrise disciplinaire.

Les candidats de l'option *design* sont rares à bien maîtriser tous les champs du design. Certains sont à l'aise dans un des domaines mais leurs connaissances théoriques et surtout pratiques sont insuffisantes dans les autres. Quelques candidats issus des arts plastiques ne maîtrisent pas les arts appliqués.

Les candidats de l'option métiers d'art ont dans l'ensemble une bonne maîtrise des savoir-faire professionnels. Toutefois, certains d'entre eux ne semblent pas avoir pratiqué suffisamment pour dépasser une maîtrise théorique. Il est dommage de constater que quelques candidats n'utilisent aucun matériaux/matériel pendant leurs travaux pratiques. Cette situation empêche le jury de valider la maîtrise professionnelle. Les jurys constatent une maîtrise satisfaisante des règles de sécurité au sein des ateliers.

### **Références et veille culturelle/métier**

Trop de candidats sont incapables de citer et donc de prendre appui sur des réalisations contemporaines, qu'elles soient de l'ordre du design ou des métiers d'art. Ils se contentent de connaissances classiques, traditionnelles ou de lieux communs, qui ne permettent pas d'avoir une vision globale et actuelle du métier.

Heureusement quelques réponses démontrent une veille et une recherche active à travers les expositions, les lectures (théoriques, artistiques et techniques), les contacts professionnels, les anciens élèves...

Nous constatons que, si les réponses évoluent dans l'option *métiers d'art*, certains candidats ne font toujours pas le lien entre métier et art. Ils connaissent le métier au sens pratique mais ne sont pas capables de faire la liaison avec la création et le design.

### **Vocabulaire spécifique**

Nous remarquons que le vocabulaire spécifique est présent lorsque l'expertise professionnelle théorique est démontrée.

### **Interdisciplinarité**

Nous pouvons noter que de plus en plus de candidats proposent des collaborations avec leurs collègues d'enseignement professionnel pour l'option design, et inversement

### **Qualité de l'oral, posture et interaction avec le jury**

#### **Maîtrise de la langue**

Dans l'ensemble, la maîtrise de la langue française est plutôt bonne, le jury apprécie un langage précis, technique, professionnel, mettant en valeur les options et spécialités du concours. Chaque postulant doit pouvoir démontrer sa bonne connaissance théorique du métier.

Nous notons quelques candidats qui présentent des difficultés d'expression orale notamment de syntaxe et d'autres qui utilisent un langage restreint manquant de vocabulaire spécifique.

#### **Organisation de l'oral et gestion du temps**

Les candidats qui communiquent le mieux présentent un oral bien organisé avec un plan précis et des temps cohérents de développement logique :

- analyse de la documentation,
- formulation de problématique,
- rattachement avec l'objectif et la classe imposée,
- présentation du contexte, de la séquence,
- détail de la séance,
- évaluation, poursuite et remédiation.

En revanche, les temps dévolus à chaque partie manquent parfois de cohérence, de concision ou au contraire de développement. Nous conseillons, comme le font certains, d'utiliser une montre/chronomètre afin de respecter le temps imparti.

Nous notons des présentations sans plan ressemblant à un flot de phrases décousu et ininterrompu.

Il est regrettable de constater que certains candidats ne montrent pas au jury la totalité des éléments élaborés pendant les travaux pratiques (planches, maquettes, échantillons...).

#### **Écoute**

Dans l'ensemble, les candidats ont fait preuve d'une bonne écoute.

#### **Ouverture aux échanges**

La plupart des échanges sont constructifs et créent un enrichissement des propos. Nombreux sont les candidats qui parviennent à comprendre et à s'adapter aux orientations proposées par le jury. L'échange se transforme alors en un dialogue.

Quelques candidats, faisant pourtant preuve d'une bonne écoute, ont du mal à réagir aux sollicitations du jury.

#### **Prise de recul et remédiation**

Si quelques candidats proposent directement une prise de recul avec remédiation et que d'autres y parviennent grâce à nos questionnements, peu arrivent à proposer une véritable remédiation. Celle-ci est souvent laborieuse et évasive.

#### **Gestion du stress**

Une partie des candidats a beaucoup de difficultés à gérer le stress, surtout en début de prestation. Cela se traduit en une incapacité à parler, à regarder le jury, à faire preuve de cohérence, à comprendre les questions, à avoir une réflexion...  
Nous conseillons aux candidats de se préparer à cette épreuve afin d'en maîtriser les attendus.

### **Posture**

Les postures sont appréciées quand elles sont :

- professionnelles,
- promptes à transmettre,
- dynamiques, permettant une connexion permanente avec le jury.

Les postures physiques traduisant un découragement ou une lassitude sont à bannir.

Un candidat lisant ses notes ne parviendra pas à susciter l'attention du jury.

La voix doit être adaptée et accompagner le propos. Les tons monocordes et monotones n'aident pas le jury à comprendre les candidats.

Des attitudes adaptées sont constatées, elles comprennent une bonne maîtrise :

- des espaces, alternant judicieusement mobilité et temps d'arrêt,
- du matériel (tableau, feutres, ...) mis à disposition.

En période de transformation de la voie professionnelle, les programmes disciplinaires ou le référentiel de spécialité pour les métiers d'art à appliquer sont ceux en vigueur au moment de la composition de l'épreuve, pour le niveau de classe imposé. Toutefois, le jury recommande vivement aux futurs candidats de connaître les dispositifs et modalités pédagogiques en cours tels que le projet de chef-d'œuvre en CAP, le projet personnel de l'élève et des contenus possibles dans le parcours différencié en BCP, etc.

L'échec au concours ne doit pas être perçu comme une remise en cause totale de la qualité professionnelle des candidats. Le jury recommande vivement à ceux qui n'ont pas été reçus de se rapprocher des dispositifs académiques de formation afin de poursuivre leur préparation au concours pour consolider leurs compétences professionnelles.

Isabelle Lemasson Said  
Présidente du jury

## ANNEXE

### Spécialités de métiers d'art et dominantes de la filière design et métiers d'art

<b>Spécialités métiers d'art</b>	<b>Dominantes métiers</b>	<b>Formations correspondantes</b>
Armurerie	<b>Pas de dominante</b>	CAP Armurerie (fabrication et réparation) BMA Armurerie
Arts de la bijouterie-joaillerie	<b>Pas de dominante</b> <i>Le candidat doit maîtriser toutes les compétences de bijouterie, joaillerie et orfèvrerie</i>	CAP Arts et techniques de la bijouterie-joaillerie, 3 options CAP Lapidaire, 2 options CAP Orfèvre, 4 options MC Joaillerie BP Gemmologue BMA Art du bijou et du joyau
Arts de la céramique	<b>Pas de dominante</b> <i>Le candidat doit maîtriser toutes les compétences de moulage, tournage et décoration en céramique</i>	CAP Décoration en céramique CAP Modèles et moules céramique CAP Tournage en céramique BMA Céramique
Arts de la gravure et de la ciselure	<b>Pas de dominante</b>	CAP Métiers de la gravure, 4 options BMA Gravure
Arts du décor architectural	<b>Dominante Pierre</b>	CAP Graveur sur pierre CAP Tailleur de pierre - marbrier du bâtiment et de la décoration MC Graveur sur pierre BP Métiers de la pierre Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option arts de la pierre
	<b>Dominante Staff</b>	CAP Staffeur ornemaniste BMA Volumes : staff et matériaux associés
Arts de la reliure	<b>Pas de dominante</b>	CAP Arts de la reliure BMA Arts de la reliure et de la dorure
Arts du métal	<b>Dominante Bronze</b>	CAP Bronzier, 3 options
	<b>Dominante Ferronnerie</b>	CAP Ferronnier
Arts du spectacle	<b>Dominante Machiniste constructeur</b>	CAP Accessoiriste réalisateur DTMS, option machiniste constructeur
	<b>Dominante Techniques de l'habillement</b>	DTMS, option techniques de l'habillement
Arts du verre	<b>Dominante Verre à froid</b>	CAP Arts du verre et du cristal CAP Arts et techniques du verre, option décorateur sur verre BMA Verrier décorateur
	<b>Dominante Verre à chaud</b>	CAP Arts du verre et du cristal BMA Souffleur de verre
	<b>Dominante Vitrail</b>	CAP Arts et techniques du verre, option vitrailiste
	<b>Dominante enseigne lumineuse et signalétique</b>	CAP Souffleur de verre, option enseigne lumineuse CAP Métiers de l'enseigne et de la signalétique Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option métiers de l'enseigne et de la signalétique
	<b>Dominante verrerie scientifique</b>	CAP Souffleur de verre, option verrerie scientifique Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option verrerie scientifique et technique
Graphisme et décor	<b>Dominante Lettres et décors</b>	CAP Signalétique, enseigne et décor BMA Graphisme et décor, option graphiste en lettres et décor
	<b>Dominante Surface et volumes</b>	CAP Signalétique, enseigne et décor BMA Graphisme et décor, option décorateur de surfaces et volumes

Tapisserie d'ameublement	<b>Pas de dominante</b> <i>Le candidat doit maîtriser toutes les compétences en décor et siège de la tapisserie d'ameublement</i>	CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en décor CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en siège BP Ameublement, option tapisserie décoration Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option tapissier d'ameublement
Broderie	<b>Pas de dominante</b>	CAP Arts de la broderie BMA Broderie
Chaiserie broserie	<b>Pas de dominante</b>	CAP Cannage, paillage en ameublement
Dorure ornemanisme	<b>Pas de dominante</b>	CAP Doreur à la feuille ornemaniste
Ebénisterie	<b>Pas de dominante</b>	CAP Ebéniste CAP Encadreur BMA Ebéniste
Facture instrumentale	<b>Dominante Accordéon</b>	CAP Accordeur de piano
	<b>Dominante Instruments à vent</b>	CAP Assistant technique en instruments de musique, 4 options
	<b>Dominante Lutherie Guitare</b>	Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option facteurs d'orgues
	<b>Dominante Lutherie du quatuor</b>	CAP Lutherie
	<b>Dominante Orgue</b>	CAP Ouvrier archetier
	<b>Dominante Piano</b>	BMA Technicien en facture instrumentale, 4 options
Horlogerie	<b>Pas de dominante</b>	CAP Horlogerie BMA Horlogerie
Marqueterie	<b>Pas de dominante</b>	CAP Arts du bois, option marqueteur
Menuiserie en sièges	<b>Pas de dominante</b>	CAP Menuiserie en sièges
Moulage noyautage	<b>Pas de dominante</b>	CAP Mouleur noyauteur, cuivre et bronze
Photographie	<b>Pas de dominante</b>	Bac Pro Photographie
Sculpture sur bois	<b>Pas de dominante</b>	CAP Arts du bois, option sculpteur ornemaniste
Tournage d'art sur bois	<b>Pas de dominante</b>	CAP Arts du bois, option tourneur
Vannerie	<b>Pas de dominante</b>	CAP Vannerie